

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 AVRIL 2011

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Bernard PIERRAT, Claudine JACQUEMIN, Michèle BONNENTIEN, François KLAEYLE, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Gérard VIRY, Geneviève FLEURY, Sophie WAKEFORD, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

Votants : 27

Conseillers absents excusés : Béatrice ANTOINE, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Francine PIERRE, Véronique DEVIGNES, Samia MESSALTI, Christine SIEURIN, David CARABIN, Jean-Marie HIRTZ, Elsa PLUMIER.

Conseillers absents non excusés : Pascal PELINSKI, Bernard BRAUN.

Procurations : Béatrice ANTOINE à Jean-Pierre FRANOUX,
David CARABIN à Daniel THOMASSIN,
Elsa PLUMIER à Bertrand KLING,
Véronique DEVIGNES à Colette MESNIER,
Jean-Marie HIRTZ à Gérard VIRY,
Samia MESSALTI à Jean-Pierre ROUILLON,
Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER à François KLAEYLE,
Christine SIEURIN à Odile CHANDELIER,
Francine PIERRE à Claudine JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : Claude FINANCE

Date convocation : 14 avril 2011

N°021/2011

Objet : Acceptation d'un legs
Rubrique : 7.10

Rapporteur : Jean-Pierre FRANOUX

Par courrier en date du 21 décembre 2010, Maître Dominique LORENTZ, notaire à Nancy, nous signifiait, que lors du règlement de la succession de Madame CLEMENT DEMANGE Josyane, celle-ci avait laissé un testament olographe attribuant un legs particulier au profit de la commune de Malzéville, pour un montant de 350 000 francs soit 53 357 €, sous certaines conditions.

Madame CLEMENT DEMANGE souhaitait un parking près de l'Eglise ainsi que l'entretien de son monument funéraire et le renouvellement de sa concession.

Il a été proposé aux héritiers de consacrer une partie du legs à l'achèvement du parking du Cherisy à côté de l'Eglise, et de consacrer l'autre partie à la restauration des peintures murales classées de l'Eglise Saint Martin.

.../...

La commune se chargera également de l'entretien du monument funéraire et du renouvellement de la concession.

Les héritiers auront un compte rendu de l'affectation des sommes de ce legs et seront associés aux travaux de l'association pour la protection du patrimoine malzévillois.

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 15 mars 2011,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'accepter le legs à la commune de Malzéville de Madame CLEMENT DEMANGE, d'un montant de 350 000 francs soit 53 357 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce et tout acte notarié relatifs à cette donation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte les propositions ci-dessus.

Date : 20 avril 2011

Lieu : Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Date de transmission à la Préfecture : 22 AVR. 2011

N° Accusé de réception : 2011 0420 - 11 - 021 - DE

Affichage : 22 AVR. 2011

Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX.

